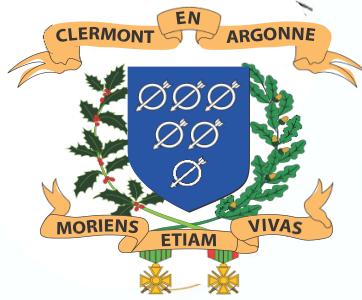


CLERMONT EN BREF



SOMMAIRE

Édito page 1 / Nos villages page 2 - 5

Vie pratique et Infos pages 6 à 12

Madame, Monsieur,
Chers Amis,

N'ayant pu vous rencontrer toutes et tous depuis le 1^{er} janvier, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année de joie, de santé et de réussites dans les projets qui vous tiennent à cœur. Nos pensées vont vers vous, vers ceux qui souffrent, mais également vers les plus démunis et ceux qui nous ont quittés.



L'année passée, je vous souhaitais une année apaisée. Force est de constater que je n'ai pas été entendu puisque depuis plusieurs semaines, notre Pays connaît encore des événements. En effet, après les gilets jaunes, nous voici maintenant dans une autre crise sociale concernant la réforme des retraites, grève qui bat un record de durée. Sans sortie de crise à l'horizon, le conflit devient le plus long depuis les mobilisations de mai 1968. Pour ma part, je suis fier de mon Pays, je suis fier d'y vivre et je souhaite que le Gouvernement aidé des organisations syndicales et patronales trouve rapidement un compromis avec une concertation la plus large possible. J'espère et je souhaite que 2020, sera cette fois-ci une année plus calme, une année plus juste, plus solidaire, une année d'optimisme, en faisant confiance aux lendemains.

2020 étant une année d'élections, et nous trouvant en période de réserve électorale, je ne vous parlerai pas des travaux effectués ni des projets communaux bien évidemment conformément au principe de neutralité.

Je souhaitais tout de même mettre à l'honneur quelques jeunes gens de nos communes qui par leur action, leur comportement, leurs résultats scolaires se sont montrés exemplaires.

D'une part, je félicite Léane DIDIOT ainsi que Sarah COLARDELLE pour leurs mentions « très bien » au baccalauréat. Léane DIDIOT est actuellement en classe préparatoire, filière économie, au Lycée Georges de la Tour à METZ afin d'intégrer une école de commerce. Sarah COLARDELLE est en 1^{ère} année à l'école d'infirmières de VERDUN. Félicitations à toutes les deux.

D'autre part, je tiens également à féliciter Alan JUSTIN, âgé de 13 ans, qui est un des plus jeunes porte-drapeaux depuis mai 2018. Alan a participé à de nombreuses cérémonies et c'est ainsi qu'il a pu échanger quelques mots avec notre Président de la République, à DOUAUMONT le 6 novembre 2018. Alan est un exemple ; il porte dignement le drapeau français. Un grand Merci à lui.

Chers Amis, du fond du cœur, bonne année 2020, et surtout prenez bien soin de Vous.

Le Maire,
Alain Chapé



Mairie illuminée

LA VIE DE NOS COMMUNES EN IMAGE



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Journées des Associations à Varennes
Le 7 septembre



LA VIE DE NOS COMMUNES EN IMAGE



Exposition mycologique
Le 19 et 20 octobre



29 septembre : Fête à Jubécourt



Marché paysan du jeudi après-midi de
16h à 19h qui va accueillir
prochainement un poissonnier



12^{ème} Marché d'Argonne
5 octobre



LA VIE DE NOS COMMUNES EN IMAGE



**Puces des couturières
Le 20 octobre**



**Loto du comité des fêtes d'Auzéville
14/10/2019**



**Sortie Nigloland organisée par le CCAS
Le 28 octobre**



Mairie octobre rose

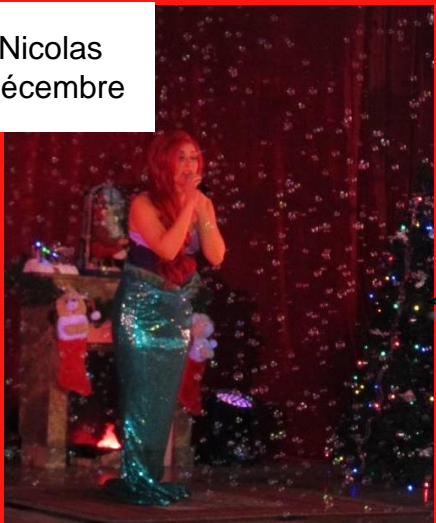


**Distribution des colis de fin d'année pour les aînés
de nos communes par notre équipe de bénévoles
Le 14 décembre**

LA VIE DE NOS COMMUNES EN IMAGE



Saint Nicolas
Le 08 décembre



Marché de Noël
Le 14 et 15
décembre



INFORMATIONS UTILES

Collectes don du sang pour l'année 2020

Lundi 18 mai de 16h00 à 19h30

Vendredi 14 août de 16h00 à 19h30

Vendredi 13 novembre de 16h00 à 19h30

Au Pôle Culturel
11 Rue des Déportés
55120 Clermont-en-Argonne



**Quatre nouvelles places
de stationnements
seront prochainement
créées sur la Place du
Centre Bourg**

Elections municipales 2020 15 et 22 mars

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin, soit jusqu'au 7 février 2020.

Toute personne peut vérifier son inscription sur les listes électorales et connaître son bureau de vote sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Chaque citoyen peut s'inscrire en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Pour les jeunes de 16 ans qui ont effectué leurs recensements, l'inscription sur les listes électorales se fait d'office.

MESSES

- ❖ 26 janvier à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 2 février à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 9 février à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 16 février à 10h RARÉCOURT
- ❖ 23 février à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 1^{er} mars à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 8 mars à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 15 mars à 10h RARÉCOURT
- ❖ 22 mars à 10h Chapelle CLERMONT
- ❖ 29 mars à 10h Chapelle CLERMONT

Chaque année nous recherchons des enfants pour déposer des gerbes aux Monuments lors des Cérémonies dans nos différentes communes. Si vos enfants souhaitent y participer vous pouvez retourner le tableau complété ci-dessous à la Mairie. Avec nos remerciements.



	8 Mai	14 Juillet	26 Juillet	11 Novembre
Nom				
Prénom				
N° Tél				

INFORMATIONS UTILES

GARDES PHARMACIES

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
1 M	1 S	1 D	1 M
2 J	2 D	2 L	2 J
3 V	3 L	3 M	3 V
4 S	4 M	4 M	4 S
5 D	5 M	5 J	5 D
6 L	6 J	6 V	6 L
7 M	7 V	7 S	7 M
8 M	8 S	8 D	8 M
9 J	9 D	9 L	9 J
10 V	10 L	10 M	10 V
11 S	11 M	11 M	11 S
12 D	12 M	12 J	12 D
13 L	13 J	13 V	13 L
14 M	14 V	14 S	14 M
15 M	15 S	15 D	15 M
16 J	16 D	16 L	16 J
17 V	17 L	17 M	17 V
18 S	18 M	18 M	18 S
19 D	19 M	19 J	19 D
20 L	20 J	20 V	20 L
21 M	21 V	21 S	21 M
22 M	22 S	22 D	22 M
23 J	23 D	23 L	23 J
24 V	24 L	24 M	24 V
25 S	25 M	25 M	25 S
26 D	26 M	26 J	26 D
27 L	27 J	27 V	27 L
28 M	28 V	28 S	28 M
29 M	29 S	29 D	29 M
30 J		30 L	30 J
31 V		31 M	

Pharmacie
du Château
STE-MENEHOULD
03.26.60.85.42

Pharmacie de l'Argonne
STE-MENEHOULD
03.26.60.85.60

Pharmacie des Vertes Voyes
STE-MENEHOULD
03.26.60.72.08

Pharmacie de
GIVRY EN
ARGONNE
03.26.60.01.43

Pharmacie SALIS
CLERMONT-EN-
ARGONNE
03.29.87.41.40

Pharmacie FRANCOIS
STE-MENEHOULD
03.26.60.86.62

DÉCÈS



M. GREGOIRE Denis le 05/09/2019
M. COLLET Jean-Luc le 02/11/2019
M. ROINARD Claude le 08/11/2019
M. GRANDJEAN Gabriel le 21/11/2019
M. MEZIANE Ali le 16/11/2019
Mme PICHELIN Janine le 29/11/2019
M. LEGOUGNE Alain le 07/12/2019
Mme PÉROTIN Odette le 22/12/2019
Mme BABIN Marguerite le 25/12/2019

Affouages 2020

Les inscriptions pour les affouages 2020 sont terminées.

La réunion pour le tirage des parcelles aura lieu **le jeudi 23 janvier à 17h00** à la Mairie de Clermont

Sacs jaunes : Tri sélectif

Les habitants de Jubécourt peuvent désormais retirer des sacs jaunes auprès de **M. Gilbert PICHELIN** et pour les habitants de Parois auprès de **M. François DE RUNZ.**

Bibliothèque de Clermont

14 Rue Thiers

Horaires d'ouverture en période scolaire

Lundi : 17h30 - 19h00

Mardi : 10h00 - 11h00 et 15h00 - 17h30

Nouveauté

Le Vendredi de 17h30 - 19h00

vous pourrez utiliser la plateforme numérique **Camélia55.meuse.fr** qui permet d'accéder à des films, de la musique...

Adhésion annuelle : 10€

Pour tous renseignements :

abicl55120@gmail.com



HORAIRES TRÉSORERIE

Ouverture au public

Lundi, Mardi et jeudi

8h30 - 12h00 et 13h30 - 15h30

Mercredi 8h30 - 12h00

Vendredi fermé

Tél. 03.29.87.41.35

INFORMATIONS UTILES

EAU

Nous rappelons à tous les propriétaires et locataires que le compteur d'eau est sous votre responsabilité.

Nous relevons chaque année plusieurs incidents de surconsommation d'eau.

Pour éviter ces désagréments nous vous conseillons :

- de relever votre compteur tous les mois et de vous adresser à la mairie si vous constatez une consommation anormale
- En cas d'absence prolongée, fermer le robinet d'arrivée d'eau après compteur et vidanger votre installation

Les ruptures de canalisations suite au gel peuvent provoquer des dégâts considérables dans les habitations.

Quelques précautions à prendre en hiver :

- Isoler votre compteur
- Ne couper pas complètement votre chauffage
- Protéger les conduites et votre compteur exposés au froid avec de la gaine isolante



A vos agendas

JANVIER

**Le 26/01/2020 Repas des Aînés
au Pôle Culturel - Offert par le CCAS**

**Le 28/01/2020 Conférence sur
Alzheimer présentée par Le Dr Derlincourt
Au Pôle Culturel par le biais de l'ILCG**

FÉVRIER

**Le 16/02/2020 Thé dansant de l'ILCG
Avec l'orchestre « Sensation » au Pôle
Culturel**

MARS

**Le 15/03/2020 Brocante organisée par
Argonne Fan Nature à la Halle des sports
de Clermont**

**Le 28/03/2020 Repas dansant organisé
par le comité des fêtes de Parois avec
l'orchestre « Ensemble »**



RESTOS DU COEUR

Une antenne des restos du cœur s'est installée à Clermont-en-Argonne – 11 Rue des Déportés – Bâtiment annexe au Pôle Culturel depuis le 19 décembre.

La distribution des colis se fait le jeudi de 9h30 à 13h à l'adresse ci-dessus.

Les inscriptions aux Restos du cœur s'effectuent tout au long de l'année.

N° Tél. : 09.82.23.13.87.

Photomontage depuis la D163, à l'Ouest de la commune de Jubécourt



de l'Argonne meusienne

PARC ÉOLIEN

Où en sommes-nous ?

Après plus de 3 ans d'études, notamment environnementales, acoustiques, et paysagères, le projet éolien de l'Argonne Meusienne, dont la zone d'implantation est située sur notre commune, a été finalisé et déposé en préfecture de la Meuse le 17 décembre dernier.

Il va ainsi faire l'objet dans les prochains mois d'une instruction par les services de l'État et d'une enquête publique, afin d'obtenir une Autorisation Environnementale délivrée par le Préfet.

Ce sont ainsi plus de 25 services différents qui vont vérifier la régularité et la compatibilité du projet avec son environnement (urbanisme, patrimoine, biodiversité, servitudes terrestres et aériennes, etc.).

Si la recevabilité du dossier est établie, une enquête publique sera organisée dans un rayon de 6 kilomètres autour de la zone de projet, permettant ainsi aux habitants, collectivités et autres acteurs du territoire de s'exprimer auprès d'un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

Une fois tous les avis reçus, le Préfet de la Meuse prendra la décision de délivrer ou non l'autorisation de construire et exploiter le parc éolien.

Initié en 2015, le projet pourrait voir le jour courant 2022 pour une mise en service en 2023. Pour rappel, le parc éolien sera situé sur des terres agricoles au nord-est de Jubécourt, à plus de 650 mètres des premières habitations.



Historique

2015

Premières présentations au Maire et au Conseil municipal, suivies d'une délibération positive de la commune pour le développement d'un projet éolien.

2016

Rencontres avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles

2017

Installation des mâts de mesure de vent. Lancement des études environnementales, paysagères et acoustiques.

2018

Poursuite des études et dialogue avec les services de l'État.

2019

Définition des implantations, préparation du dossier de demande d'Autorisation Environnementale.

Le projet en bref



4 éoliennes

150 M EN BOUT DE PALE



18 MW

PUISSANCE MAXIMALE
INSTALLÉE DU FUTUR PARC



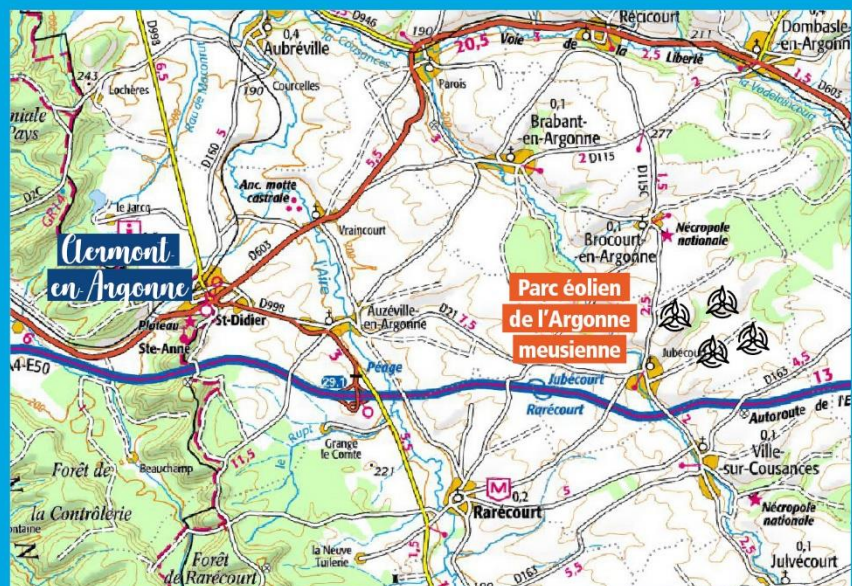
35 GWh

PRODUCTION ÉLECTRIQUE
ANNUELLE ESTIMÉE



**13 400
personnes**

ÉQUIVALENCE
CONSOMMATION*



L'implantation a été déterminée en prenant en compte les contraintes de bâti (éloignement minimum entre éoliennes et zones d'habitation), d'infrastructures et de réseaux ainsi que le résultat des études (vent, acoustique, environnement, paysage).

* Sur la base d'une consommation moyenne de 2 611 kWh / pers. / an en métropole, calculée par WKN France à partir du Bilan électrique 2018 de RTE et du Bilan démographique 2018 de l'Insee.

INFORMATIONS UTILES

Les Points d'Accès en Droit (P.A.D)

Les P.A.D sont des permanences de **consultations juridiques gratuites**.

Elles permettent aux concitoyens qui ont besoin de connaître les règles de droits et les procédures judiciaires, souvent complexes, de rencontrer des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers).

Attention il ne s'agit en aucun cas de constituer ou de traiter un dossier personnel mais seulement de rappeler les règles générales du droit et de vous présenter les procédures à envisager avec le professionnel compétant.

Permanence sans rendez-vous, mais il faut arriver au plus tard 30 min avant la fin de la permanence.

ANNÉE 2020	Avocat	Avocats, Huissiers, Notaires
Jours, horaires, lieux d'accueil	<u>LUNDI</u> 9h à 12h Tribunal de Grande instance de Verdun	<u>VENDREDI</u> 9h à 12h Maison des Associations 33 Avenue de la 42 ^{ème} Division à Verdun
Janvier	Les 06 - 13 - 20	Le 17
Février	Les 03 - 10 - 17	Le 21
Mars	Les 02 - 09 - 16	Le 20
Avril	Les 06 - 20	Le 17
Mai	Les 04 - 11 - 18	Le 22
Juin	Les 08 - 15 - 22	Le 19
Juillet	Les 06 - 13	-
Août	-	-
Septembre	Les 07 - 14 - 21	Le 18
Octobre	Les 05 - 12 - 19	Le 23
Novembre	Les 02 - 09 - 16	Le 20
Décembre	Les 07 - 14 - 21	Le 18

La reconstruction de Clermont-en-Argonne (I)

Au lendemain de l'armistice du 11 novembre 1918, les Clermontois qui avaient dû quitter leurs maisons veulent rentrer rapidement au pays, mais la ville est en ruines : sur les 380 immeubles que comptait Clermont avant la guerre, 335 sont détruits et le reste est plus ou moins endommagé mais réparable. Les premiers réfugiés qui s'installent vivent dans des conditions très difficiles : les routes sont impraticables, il n'y a ni eau courante, ni électricité, ni communications. Il n'y a plus de mairie, de gendarmerie, d'église et il n'y a qu'un médecin à 2 km, celui des prisonniers de guerre à Auzéville. Le ravitaillement civil n'est pas encore organisé ; c'est l'armée qui vient en aide aux habitants. Devant ces nombreuses difficultés, le préfet de la Meuse va suspendre les autorisations de retour en attendant que le ministère des Régions Libérées organise ses différents services : les réfugiés ne pourront rentrer que lorsqu'ils seront assurés de trouver un logement, provisoire ou définitif.

Le Service des Travaux de Première Urgence (STPU), créé le 13 décembre 1918 au sein du ministère des Régions Libérées, est chargé du déblaiement, de la remise en état des sols, de l'acheminement des matériaux et des réparations sommaires sur les bâtiments jugés réparables. La cité, déclarée détruite officiellement à 85,7%, est tenue selon la loi du 14 mars 1919 de faire réaliser un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. De ce fait, aucune maison ne pourra être reconstruite avant l'adoption du plan d'alignement. Des baraquements provisoires en bois sont montés par le STPU ou par la Mission de la Société des Amis un peu partout dans Clermont à partir du mois d'avril. Rien qu'au Champ de Foire, on en compte vingt-cinq.

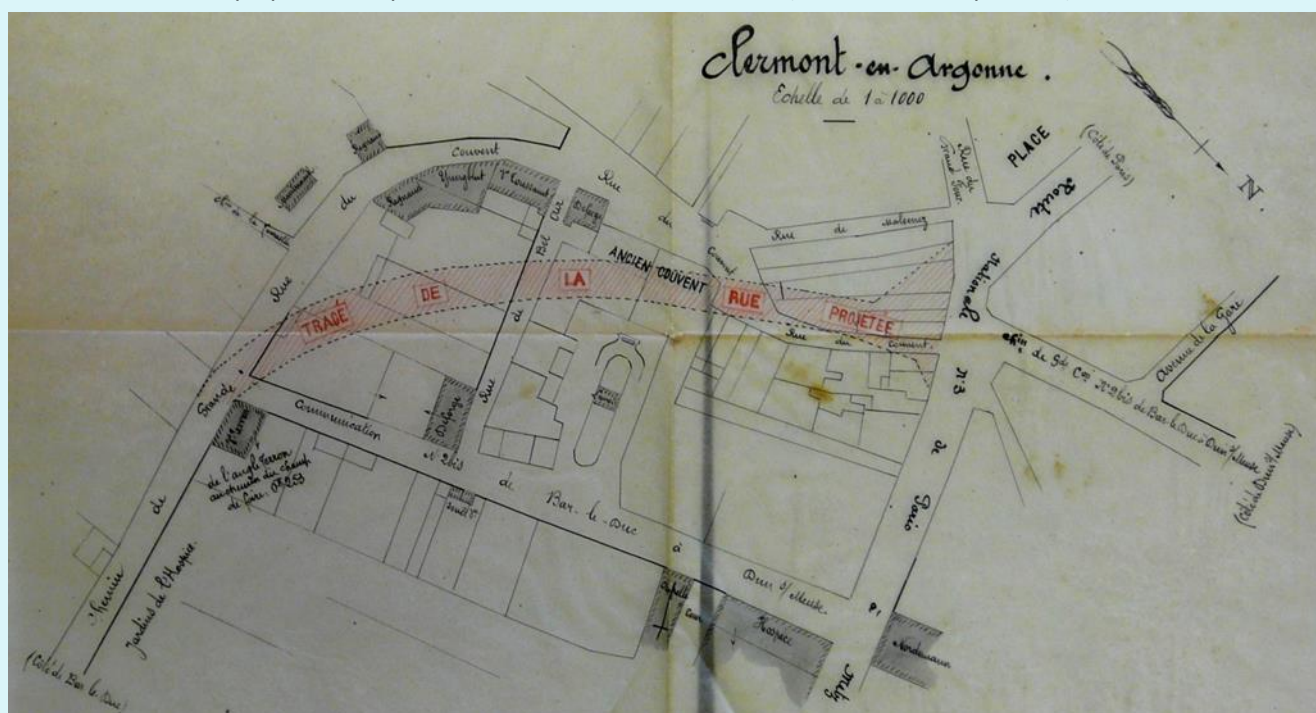


Les pierres réutilisables ont été rangées en tas numérotés en attente de la reconstruction. Les baraquements de 2, 3 ou 4 pièces avec ou sans hangar ne devront pas gêner la reconstruction, sinon ils seront déplacés aux frais des propriétaires si le terrain est frappé d'alignement. (AD55-FRAD055_FI_087FI0038)

2. - CLERMONT-EN-ARGONNE en 1921. - Les Ruines - L'Hôpital rescapé



Le plan d'alignement est confié le 16 août 1919 à l'architecte TIXIER-GRANDPIERRE de Bar-le-Duc. Il prévoit notamment le redressement de la Grande Rue et la création sur les ruines de l'ancien Couvent des Annonciades d'une nouvelle rue qui part de la place en direction de Bar-le-Duc. (Plan AD55 - Dépôt E89)



Le plan d'alignement est approuvé le 16 juillet 1921. La reconstruction définitive va pouvoir commencer...

Photos et textes de Guy BIGORGNE et Hubert PHILIPPE, Le Souvenir Français



Directeur de la publication : Alain CHAPÉ - Rédacteurs : Stéphanie DIDOT - Imprimeur : AGM (55)

Tirage à 700 exemplaires.